



Assemblée générale

Distr. limitée
16 novembre 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session

Sixième Commission

Point 116 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Au titre du point 116 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », conformément au paragraphe 3 h) de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, chaque grande commission devra adopter un programme de travail provisoire pour la session suivante. En conséquence, le Bureau de la Sixième Commission a établi un programme de travail provisoire pour la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Projet de décision

La Sixième Commission décide d'adopter le programme de travail provisoire suivant pour la soixante et unième session de l'Assemblée générale comme l'a proposé le Bureau.

Programme de travail provisoire

10 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
11 et 12 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-neuvième session
16 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
18 octobre	État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève relatifs à la protection des victimes de conflit armé
23 octobre -3 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-huitième session
9 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte Adoption du programme de travail provisoire pour la soixante-deuxième session [résolution 58/316, annexe, par. 3 h)]
13 et 17 octobre, 6-8 novembre	Réservé

